



**Siège social  
Synagogue et Rabbinat :**  
Avenue Messidor 11  
1180 Bruxelles  
Tél. 02 344 60 94

## ACTE DE PROCURATION POUR LA VENTE DU 'HAMETS

Je soussigné .....

demeurant .....

déclare donner par la présente plein pouvoir à Monsieur le Rabbin Pinson pour vendre tout 'Hamets en ma possession selon l'acte de vente général qui sera établi par le Rabbin Pinson.

Je lui donne également plein pouvoir pour vendre ou louer les endroits où le 'Hamets est entreposé selon les modalités qui figurent sur l'acte de vente.

Je donne entière liberté à Monsieur le Rabbin Pinson d'évaluer le prix du 'Hamets. Je m'engage à respecter les termes de l'acte de vente sans y faire opposition, ni réserve.

Je déclare agir conformément aux lois de la Torah et aux lois civiles.

Adresse et emplacements des produits 'Hamets :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date ..... Signature .....